

que les moyens qu'il avoit me défailloient : tellement que si bien ie me propose devant les yeux le comte Guido ou Jean de Vintemille, Michel Paleologue ou Theodore Lascaris, qui ont fait choses louables en leur temps, n'ayant autre moyen ie n'avanceray non plus que celui qui fait des chasteaux en Espagne, ou qui songe en veillant, tant pour n'estre né à cela, que pour n'avoir esté accompagné de bonne fortune en toutes mes actions ; et n'estois de ceux qu'elle avoit ayez et exaltez jusques aux cieus. Que si i'avois senty quelque faveur des grands en consideration de consanguinité ou alliance, qu'ils m'ayent aydé en la bonne fortune et secouru en la mauvaise, ie recognois le tout de la bonté de Dieu, qui a eu pitié de mes longues adversitez et m'a donné moyen de faire quelque service agréable aux grands, lesquels n'ont esté ingrats en mon endroict quand ie les ay requis de me mettre sous les aisles de leur protection ou me preserver d'une calomnie. La plus grande considération est celle de la posterité, à laquelle on ne doit cacher ce qui est à eux et que on ne leur peult oster comme venant à eux par leurs ancestres. Mais vous sçavez que ie vous ay donné deux raisons au contraire. L'une prise sur l'exemple de Stilphon, recité par Plutarque, lequel donna tous ses biens à ses amys, sans rien laisser à ses enfans, et comme il fut repris de ceste rudesse et cruauté, répondit que si ses enfans estoient vertueux, ils en acqueriroient plus par la faveur de Dieu que luy-mesme n'en avoit ; mais s'ils estoient vitieux, il ne vouloit qu'ils se peussent prevaloir de son bien pour mal vivre. Aussi serois-je bien marry que mes enfans s'armassent de mes moyens, ne que peussent employer la faveur des grands qui me sont ou parents ou amys pour estre vitieux ou dissolus, sçachant bien que s'ils aiment la vertu, Dieu ne